

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/132

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : PRISE EN CHARGE DE DIVERS TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2019/2020

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Irène BERG, adjointe au maire, qui rappelle les conditions requises pour une prise en charge financière de la ville : avis du conseil d'école, projet pédagogique et accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale,
Sur proposition de la commission d'administration générale, des finances et de l'agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide la prise en charge financière au titre de l'année scolaire 2019/2020 de divers transports scolaires spécifiques (échanges linguistiques, musée, spectacles au complexe sportif et culturel,...) dans la limite d'un crédit global de 6.900,00 € sachant que les transports habituels (bibliothèque, gymnases, piscine) ne sont pas concernés par cette enveloppe,
- décide de répartir cette enveloppe par école en fonction de l'effectif indiqué à la rentrée scolaire de septembre 2019,
- prend acte que cette formule permet à chaque école de gérer ses déplacements sans aucune intervention communale dans la limite des crédits ouverts et dans le respect des règles fixées par la commune,
- prend acte que pour l'année scolaire 2019/2020, les dotations accordées sont les suivantes :

ANNEE SCOLAIRE 2019/2020				
Ecole	Nb élèves (déclaré par les directeurs)	Dotation/ élève	Dotation/année scolaire/école	Dotation forfaitaire/école (arrondie)
Groupe scol.R.Schuman	252	15,30 €	3.855,60 €	3.900,00 €
Primaire Rech	40	15,30 €	612,00 €	650,00 €
Maternelle Centre	91	15,30 €	1.392,30 €	1.400,00 €
Maternelle Bellevue	37	15,30 €	566,10 €	600,00 €
Maternelle Rech	22	15,30 €	336,60 €	350,00 €
TOTAUX	442		6.762,60 €	6.900,00 €

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT